

● ● ● EHPAD « Les Aulnettes »

# *Livret d'accueil*



Centre de Gérontologie - EHPAD Les Aulnettes  
31 rue Joseph Bertrand  
78220 VIROFLAY  
Tél 01 30 24 67 88 - Fax 01 30 24 19 76

# Sommaire

## *L'établissement*

<i>Présentation</i>	3
<i>Votre participation à la vie institutionnelle</i>	4
<i>La sécurité</i>	4

## *Les prestations proposées par l'établissement*

<i>La chambre</i>	5
<i>Le linge</i>	5
<i>La restauration</i>	5
<i>Les activités</i>	6
<i>Les autres services</i>	6

## *Les professionnels qui vous entourent*

<i>L'équipe médicale et paramédicale</i>	7
<i>L'équipe dédiée aux soins</i>	7
<i>Les autres professionnels participant à l'accompagnement des résidents</i>	7

## *Votre admission*

<i>Les tarifs</i>	8
<i>Les aides financières possibles</i>	8

## *Les annexes*

- Organigramme de l'établissement
- Charte des droits et libertés de la personne accueillie
- Règlement de fonctionnement
- Arrêté portant nomination des personnes qualifiées pouvant intervenir dans les établissements et services sociaux en application de l'article L 311-5 du CASF pour le département des Yvelines (*en attente de parution*)

# L'établissement

## Présentation

A la limite des départements des Yvelines et des Hauts de Seine, l'EHPAD « Les Aulnettes » est situé sur la commune de Viroflay, à proximité de Versailles et à 30 minutes de Paris, soit par les transports en commun (RER, train de banlieue), soit en voiture.

Au sein d'un environnement de qualité et verdoyant, aux abords de la Forêt de Fausses Reposes, l'EHPAD bénéficie du calme d'un quartier résidentiel.



L'EHPAD « Les Aulnettes » est un établissement public autonome entrant dans la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux tels que définis par la loi du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

L'EHPAD « Les Aulnettes » accueille des personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans sans limite d'âge.

Il dispose de **141 lits d'hébergement permanent**.

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et de l'allocation personnalisée d'autonomie (A.P.A.).

Construit sur plusieurs niveaux, l'établissement dispose de chambres de configurations différentes : 133 chambres simples et 4 chambres doubles qui peuvent être réservées aux couples.

Les espaces communs sont essentiellement situés au Rez-de-chaussée : le salon et la salle de restaurant, climatisés, permettent aux résidents de participer aux animations et de prendre leurs repas.



Chaque étage comporte un espace-vie dans lequel les personnes en situation de très forte dépendance bénéficient d'un accompagnement pour le déjeuner et le dîner.

Un espace extérieur est aménagé pour les résidents et leurs familles, afin de profiter des beaux jours.

## ***Votre participation à la vie institutionnelle***

Deux instances occupent une place importante dans la vie institutionnelle de l'établissement.

**Le Conseil d'Administration (CA)**, est une instance décisionnelle qui définit la politique générale de l'établissement et délibère sur différents points. Deux représentants du CVS y siègent.

**Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)** est une instance consultative composée des représentants des résidents et des familles et qui se prononce sur le fonctionnement de l'établissement.

Par ailleurs, les résidents ont la possibilité de faire valoir leurs besoins et attentes en matière de restauration via leur représentant à **la Commission de menus**. Elle se réunit plusieurs fois dans l'année pour tenir compte de leurs désirs, choix, goûts et non goûts.

L'établissement est à l'écoute des résidents et de leurs familles qui ont la possibilité d'exprimer leurs remarques et suggestions sur papier libre à insérer dans la « Boîte à idées » située à l'accueil.

## ***La sécurité***

L'établissement met en œuvre tous les moyens dont il dispose pour assurer une sécurité optimale pour les résidents.

Etant un Etablissement Recevant du Public (ERP), l'EHPAD reçoit la visite tous les 3 ans de la Commission de sécurité incendie, qui émet un avis favorable à la poursuite de l'exploitation. En complément de son personnel soignant, un agent de sécurité est présent chaque nuit tout au long de l'année.

Par ailleurs, chaque chambre et sanitaire disposent d'un système d'appel malade, relié aux téléphones professionnels des soignants.

# *Les prestations proposées par l'établissement*

## *La chambre*

Les chambres sont meublées et pour la plupart, sont équipées de douches individuelles.

Le matériel à caractère médical, destiné à la prise en charge des personnes dépendantes, est mis à disposition par l'établissement.

Afin qu'il s'approprie au mieux son lieu de vie, chaque résident est invité à personnaliser sa chambre (décoration, petit mobilier).

Les résidents ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de souscrire un abonnement téléphonique. La ligne téléphonique est personnelle et les appels arrivent directement dans les chambres des résidents.

## *Le linge*

Le linge de maison (serviettes éponge, serviettes de table et linges de lit) est fourni par l'établissement qui l'entretient.

Le linge personnel et marqué du résident, en dehors des linges délicats, est entretenu par la blanchisserie interne de l'établissement, ouverte du lundi au dimanche de 8h30 à 15h.

## *La restauration*

Traditionnels, les repas sont préparés sur place par nos cuisiniers. Ils veillent à offrir des repas de qualité et adaptés aux habitudes et régimes alimentaires prescrits médicalement des résidents.

L'intervention d'une diététicienne dans l'élaboration des menus permet une attention sur la variété et l'équilibre des repas. L'avis des résidents est pris en compte lors de la Commission des menus.

Les repas du déjeuner et du dîner sont principalement pris en salle de restaurant et font l'objet d'un service à l'assiette. Un goûter est également proposé dans l'après midi.

Une collation est prévue pour les résidents qui le souhaitent au cours de la soirée.

Plus intime, une salle est spécifiquement prévue pour que les résidents puissent déjeuner avec leurs proches.



## *Les activités*

Afin de favoriser la convivialité et le maintien du lien social, l'équipe d'animation propose du lundi au dimanche un choix d'animations auxquelles les résidents peuvent librement participer, alternant jeux, culture et chants.

L'établissement organise régulièrement des spectacles, réalisés par des intervenants extérieurs, ainsi que des rencontres intergénérationnelles, notamment avec une école primaire de la commune.

Une fois par mois, les anniversaires des résidents sont fêtés en conviant leurs familles et leurs proches.

Les activités du mois sont indiquées dans le petit journal mensuel des résidents et les activités du jour sont inscrites au salon.

Un programme d'activité visant à maintenir les facultés physiques est organisé par le personnel de rééducation. Le résident peut donc se voir proposer de la gymnastique douce ou des ateliers de prévention des chutes.

## *Les autres services*

L'établissement dispose d'un salon de coiffure qu'il met à la disposition d'intervenants extérieurs (coiffeurs et esthéticienne). Les résidents ont la possibilité de prendre rendez-vous directement auprès de ces professionnels pour bénéficier, à leur charge, de leurs services.

Le courrier est distribué chaque jour du lundi au samedi par l'agent d'accueil pendant le déjeuner. Les courriers timbrés pourront être acheminés par l'établissement auprès de la poste.

L'établissement permet au résident de pratiquer sa religion. Un office religieux catholique est célébré tous les vendredis au sein de l'établissement. Toute autre demande peut être formulée librement par chacun.

# *Les professionnels qui vous entourent*

## ***L'équipe médicale et paramédicale***

Un médecin coordonnateur intervient pour coordonner les soins et les relations entre l'EHPAD et les acteurs du secteur médical et paramédical dans le cadre de la prise en charge du résident.

Intégrés à l'équipe et salariés de l'établissement, des médecins assurent le suivi médical des résidents.

Les médecins sont salariés de l'établissement et se chargent de la prise en charge médicale des résidents. L'un d'entre eux sera déclaré comme « Médecin traitant » auprès des organismes de sécurité sociale.

La permanence des soins est assurée 24h/24h et 7j/7j grâce à une astreinte médicale et infirmière.

Une psychomotricienne intervient dans la structure. Ses missions sont d'aider les personnes souffrant de différents troubles psychomoteurs en agissant sur leurs fonctions psychomotrices : difficultés d'attention, problèmes pour se repérer dans le temps, dans l'espace. Dans le cadre de séances individuelles ou collectives, ce spécialiste recherche l'origine des problèmes et contribue à la réhabilitation du résident.

Un ergothérapeute intervient dans la structure. Ses missions sont l'évaluation, la réadaptation et le traitement des personnes souffrant de handicaps moteurs ou psychomoteurs. L'objectif est de préserver ou de développer l'indépendance et l'autonomie nécessaire à la vie quotidienne.

Une psychologue intervient à temps partiel et assure le soutien psychologique des résidents, l'accompagnement de fin de vie, le soutien aux familles et l'assistance aux équipes dans leur travail auprès des résidents.

Parallèlement et en lien avec les équipes, elle participe à l'élaboration des projets de vie individualisés des résidents.

## ***L'équipe dédiée aux soins***

Cette équipe se compose de plusieurs intervenants :

Un Cadre de Santé et une Infirmière Coordinatrice assurent l'encadrement de l'équipe soignante et se tiennent à la disposition des résidents et de leurs familles pour toute information utile.

Des infirmiers diplômés d'Etat (IDE) assurent les soins infirmiers et le suivi des prescriptions médicales.

Des Aides-Soignants et Auxiliaire de Vie accompagnent les résidents dans l'accomplissement des actes de la vie quotidienne (toilette, habillage, aide aux repas, ...).

## ***Les autres professionnels participant À l'accompagnement des résidents***

Afin de mieux vous faire connaître l'organisation et l'équipe de professionnels intervenant au sein de l'établissement, un organigramme est joint au présent livret d'accueil.

# *Votre admission*

La demande d'admission se fait sur la base du dossier unique téléchargeable sur internet ou disponible dans les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC).

Après réception du dossier, la demande est examinée par le médecin coordonnateur qui proposera au futur résident une visite médicale d'admission.

Ce dossier (administratif et médical) devra être complété, en vue de l'entrée effective, par les documents suivants :

- Le contrat de séjour signé
- Le règlement de fonctionnement
- La photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- La photocopie de la carte d'identité ou du passeport
- L'attestation de carte vitale et la copie de la carte de mutuelle à jour
- La photocopie du dernier avis d'imposition et les justificatifs des ressources
- Un RIB / RIP
- Les justificatifs des dossiers d'aide (APA, Allocation logement, Aide sociale)
- Les annexes du contrat de séjour remplies, datées et signées

## *Les tarifs*

Les tarifs sont fixés annuellement par arrêté du Président du Conseil Général des Yvelines. Ils font l'objet d'un affichage à l'accueil de l'établissement et se décomposent comme suit :

- Tarif « hébergement »
- Tarif « dépendance », variable selon le degré d'autonomie du résident (cotation de groupe iso ressource (GIR 1 à 6)).

Ces tarifs journaliers sont à la charge du résident et/ou de sa famille mais peuvent faire l'objet d'aides financières sous conditions.

Par ailleurs, une caution est demandée à l'entrée du résident.

Enfin, les tarifs des repas dits « accompagnants » sont présentés et arrêtés annuellement par délibération du Conseil d'Administration.

## *Les aides financières possibles*

- S'agissant des frais d'hébergement

L'établissement est habilité à l'aide sociale pour l'ensemble de ses lits.  
Par ailleurs, il est possible pour le résident de percevoir, sous conditions de ressource, l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

- S'agissant des frais de dépendance

Les résidents peuvent bénéficier de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) versée par le Conseil Général de leur département d'origine.



Ouverture de l'Administration au public :

Du lundi au Vendredi

Le week-end et les jours fériés

De 9 heures à 18 heures

- En dehors des horaires administratifs et en cas de nécessité liée à la santé du résident, le personnel soignant peut joindre l'astreinte médicale et /ou infirmière 24h/24 et 7j/7.
- Les visites sont autorisées toute la journée jusqu'à 2 heures à condition qu'elles ne gênent pas l'intimité des résidents et l'activité des services.